

LES RESPONSABILITÉS DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES



ORGANISATEUR(S) : CADRAN - VILLE DE NANTES

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

Initiation

Gratuit

2h

Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir le siège social de son association sur la collectivité proposant la formation

Formation accessible à maximum 2 bénévoles d'une même association

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Contenu :

- Connaître la responsabilité civile et pénale des dirigeant.e.s associatifs et leurs obligations,
- S'informer sur les règlementations qui peuvent conditionner la responsabilité des dirigeant.e.s
- S'approprier les obligations en terme d'assurances et les mettre en œuvre (formalités, procédures)

Validation de l'inscription :

Pré-inscription obligatoire, au plus tard 48h avant.

Inscription ensuite confirmée par un mail du CADRAN.

Pour toute inscription, merci de bien vouloir vous inscrire sur l'annuaire des associations nantaises <https://metropole.nantes.fr/annuaire-des-associations> ou au 02 40 41 50 47.

Public :

Bénévoles, porteurs et porteuses de projet associatif nantais, dans la limite de 2 personnes maximum par association, en fonction des places disponibles.

Les salariés relèvent d'un autre statut. Ils peuvent se tourner vers les opérateurs de compétences (OPCO) afin de bénéficier de leurs droits à la formation continue <https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>

DATE(S) DE LA FORMATION

LIEU DE LA FORMATION

LES RESPONSABILITÉS DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES



11 février 2026
18h30/20h30

8 rue Arsène Leloup
Pôle Désiré colombe
44000 Nantes

POUR S'INSCRIRE

 02 40 41 50 47

 cadran@mairie-nantes.fr

 <https://formations-benevoles-paysdelaloire.org/>

STRUCTURE FORMATRICE



CADRAN - Ville de Nantes



[Voir la présentation de cette structure](#)